

Daniel EVRARD

Rectifications souhaitées au
Projet de Procès verbal de conseil du 20 /11/ 2014

Secrétaire de séance : M. Jérôme MASSE

- **ASSURANCE MUTUELLE SANTE COMMUNALE :**

L'assurance mutuelle santé communale n'a rien d'obligatoire

- **FUSION DES SYNDICATS :**

Composition du comité syndical :

Il est surprenant que ce soit le conseil municipal de Luceau qui détermine le nombre de délégués par commune.

La liste des membres actuels ne sert strictement à rien puisque, une fois accord sur le nombre de délégués de chaque commune, les conseils municipaux élisent leurs propres membres.

- **PROJET BEGUINAGE :**

Courrier de MM. EVRARD et DAGUZAN : Manque de précision sur le pourquoi de ce courrier.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de MM EVRARD et DAGUZAN dont copie a été également adressée aux conseillers municipaux, indiquant qu'ils souhaitaient pouvoir consulter en mairie le dossier concernant le Béguinage et le projet de lotissement attenant à ce Béguinage.

En réponse, Monsieur le maire a affirmé qu'il n'y avait pas de dossier en mairie à ce sujet et, sur instance de M DAGUZAN, il s'est engagé à répondre rapidement au courrier dans ce sens (voir CR affiché).

Lecture d'une délibération en date du 21.02.2013 :

Sans support papier ou autre moyen de communication visuel, il est très difficile de prendre note des lectures faites ; Il serait souhaitable d'avoir une copie.

- **COURRIER M. CLOTAIRE MENARD :**

Mr le maire nous a donné lecture d'un courrier de M. Clotaire MENARD ; il serait normal de rappeler le pourquoi de cette lettre et la personne citée.

- **INFORMATION Mme Sylvie MANCEAU CONTROLE SALLE DE SPORT :**

Dans cette affaire, Mme Sylvie MANCEAU a posé directement une question à M. Daniel EVRARD : Est-ce toi qui a téléphoné à la Préfecture ? Réponse : NON

- **REFECTION ALLEE DES RESISTANTS :**

Cette question a été posée par Mme Christine LELEU ; il aurait été normal de le noter.

- **FESTILOIR :** C'est Claude DAGUZAN qui a soulevait ce problème et il aurait été logique de le préciser.

- **INTERVENTION DE M. Jean-Michel CHIQUET :**

M. Jean-Michel CHIQUET a signifié qu'il était limité à 2 interventions par an pour rendre compte au Conseil municipal des affaires traitées à la CCLB. A ces propos Claude DAGUZAN lui a répondu : Es-tu bien sûr de toi. Jean-Michel CHIQUET a ouvert une chemise et nous a lu : « Les Conseillers communautaires sont tenus d'informer les Conseillers de leur commune au minimum 2 fois par an »... rien à voir avec la transcription faite sur le projet de compte rendu de la séance.

A Luceau, le 15 décembre 2014-12-15

Daniel EVRARD